

FAQ - Vos questions fréquentes

Vous recherchez une information ? Les questions les plus fréquemment posées sont recensées dans notre FAQ selon différents thèmes.

DANSE, MUSIQUE, SCOLARITÉ, THÉÂTRE

A partir de quel âge peut-on commencer ?

5 ans pour l'éveil, 7 ans pour un instrument et le chant choral, 8 ans pour la danse, 15 ans pour le théâtre, 16 ans environ pour le chant lyrique.



Consultez [la page "Devenir élève"](#)

INSCRIPTION

A quelle période ont lieu les inscriptions au conservatoire ?



Généralement début mars.



Consultez la [page dédiée aux inscriptions.](#)

INSCRIPTION

A quelle période ont lieu les ré-inscriptions au conservatoire ?

En mai en ligne sur I-muse.



Consultez la [page dédiée aux inscriptions.](#)

Ai-je droit à un tarif particulier en tant qu'élève ?

Pour les élèves, il y a des tarifs préférentiels : exonération pour les manifestations organisées par le conservatoire (tarifs réduits pour les parents d'élèves) et réduction chez nos partenaires.



Consultez [la page dédiée aux billets pour les élèves.](#)

MUSIQUE

Ai-je la possibilité de faire seulement de la pratique collective (sans formation musicale ni cours d'instrument) ?

Il est possible d'avoir une pratique collective musicale seule sans formation musicale mais avec possibilité de soutien instrumental. Que je sois nouveau au conservatoire ou déjà élève, je peux me pré-inscrire à l'atelier, l'ensemble ou orchestre de mon choix en fonction du niveau requis (un test peut être réalisé pour vérifier mon niveau). Les élèves des cursus musicaux ayant obligation de suivre une pratique collective, je serai informé s'il reste une place disponible. Cette pratique étant hors cursus, seul un contrôle d'assiduité est effectué, pas d'examen.



Consultez [la page dédiée aux pratiques collectives.](#)

MUSIQUE, SCOLARITÉ

Comment contacter un accompagnateur pour travailler un morceau, préparer une audition ?

La prise de rendez-vous avec les accompagnateurs s'effectue sur la plate-forme www.clicacc.fr.



Consultez [la page dédiée aux accompagnateurs.](#)

SCOLARITÉ

Comment déclarer l'absence de mon enfant à un cours ?

Par téléphone au 02 98 00 89 99 ou par mail à conservatoire-de-musique@brest-metropole.fr.

TARIFICATION

Comment effectuer mon règlement ?

Par prélèvement ou par chèque ou carte bancaire auprès du Trésor public.

SCOLARITÉ

Comment est-on informé de l'absence d'un professeur ?

Par SMS pour un cours dans la journée ou par messagerie.

DANSE, MUSIQUE, SCOLARITÉ, TESTS D'ENTRÉE/EXAMENS/DIPLÔMES, THÉÂTRE

Comment se déroule un examen ?

Les examens n'ont lieu qu'en fin de cycle devant un jury de plusieurs personnes composé d'au moins un membre de la direction du conservatoire et d'une personnalité spécialiste extérieure à l'établissement.



1

2

3

4

5



Pour aller plus loin

VOUS AVEZ UNE QUESTION ?



Consultez [la foire aux questions](#)



CONTACTEZ-NOUS

Accueil conservatoire
16, rue du Château, 29200 Brest
02 98 00 89 99
conservatoire-de-musique@brest-metropole.fr

Dernière mise à jour le : **30 avril 2021**

Brest
MÉTROPOLE & VILLE

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE, DE DANSE ET D'ART DRAMATIQUE

Site de Brest

16, rue du Château, 29200 Brest

Site du Relecq-Kerhuon

50, rue Eddy Chetler, 29480 Le Relecq-Kerhuon

Annexe du Bergot

2, rue Le Chatellier, 29200 Brest

Tel. : 02 98 00 89 99

conservatoire-de-musique@brest-metropole.fr

conservatoire.brest.fr